

Compte Rendu du CVU de l'UL du 04/07/2022

par le SNPTES

Nombre de votants : 13 présents, 4 procurations

1. informations générales

Accueil de Madame Sandrine Delacote de la MDE d'Epinal

Notre ministre est maintenue en fonction : questionnement de la Présidente sur la suite en matière de recherche et de formation

Ministre de la santé : M.Braun, chef de service des urgences CHR Metz-Thionville

Jean-Luc Blin a été élu VP CS le 28 juin 2022

Derniers VP fonctionnels présentés à l'élection au CA du 11 juillet

Recrutement en cours du DGS, Malnoury maintenu dans le poste.

Retour des statistiques covid relativement inquiétantes. Demain message à l'ensemble de la communauté universitaire pour remettre le masque quand forte densité de personnes. Nous n'envisageons pas autre chose que de faire une rentrée normale.

Informations VP CVU :

Recrutement aux fonctions de Directrice du SUMMPS (deviendra SSE) : Marie Charlotte Alloin, direction unique sur Metz et Nancy.

Accueil de Madame Agnès Begue, Directrice générale du CROUS Lorraine

CA du CROUS : repas à 1€ et dispositif référent étudiant : en attente mais espoir de reconduction (repas)

Difficultés à recruter du personnel, file d'attente pour les restaurants.

3 priorités pour l'année : réhabilitation de la résidence monplaisir à Nancy, construction d'un espace restauration sur le CLSH, rénovation de la résidence Saurupt.

Convention pour restauration étudiants Sarreguemines et St Dié.

SHS Metz en travaux à la rentrée : délocalisation à l'INSPE montigny, conventionnement pour restauration INSPE (repas 1€). Problèmes pour délocalisation au Lycée Professionnel BTP.

Labellisation Science avec et pour la société (SAPS) : obtenue en avril dernier suite à appel à projet du MESRI. Dotation ministérielle importante : 307 000 €. Un projet ANR SAPS déposé conjointement UL/CNRS va sûrement amener une nouvelle subvention (environ 100 000 €)
Inauguration vendredi 1er juillet 2022 du Fêru des sciences, ex-musée du fer.

1	Compte rendu syndical par le SNPTES du CVU de l'UL du 22 juin 2022
---	--

Vendredi 1er juillet 2022 a eu lieu à l'amphi Déléage une manifestation autour du harcèlement moral et sexuel pour sensibiliser les directeurs de composante. Moments d'échange à la suite du spectacle qui ont permis aux différents intervenants d'échanger sur ces problématiques. Pascal, VP EDI rappelle que ce type de manifestation sera reconduit : théâtre forum

2. Approbation des projets de compte rendu des 3 dernières réunions du CVU

Vu avec la DVUC, passer à des CR plus synthétiques, avec possibilité de se référer aux enregistrements. F. Hinsberger : les enregistrements ne doivent pas être conservés après approbation du compte rendu (RGPD).

CR du 16 mai 2022

Vote : 1 refus de vote

CR du 10 juin 2022

Vote : unanimité

CR du 22 juin 2022

Vote : unanimité

3. Rôle du Comité CVEC d'établissement et échange sur la CVEC

Loi ORE de 2017, suppression de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante, du sport, BU remplacement par la CVEC 95 € à la rentrée 2022

tous les étudiants inscrits dans une année de l'enseignement supérieur français à l'exception des étudiants :

- STS, DMA, comptabilité
- en formation continue
- en échange international
- s'ajoute les cas d'exonération sur justificatifs

La CVEC couvre la santé, le social, le sport, la vie culturelle et naturellement exclut les deux grands champs universitaires: formation et recherche.

Création d'un comité CVEC obligatoire dans chaque établissement : 2 réunions par an (une réunion pour prévoir la ventilation du budget, une réunion sur les actions réalisées)

CVEC permet de faire vivre les services universitaires, les budgets participatifs de l'établissement et prévoir des investissements pour la vie universitaire.

2	Compte rendu syndical par le SNPTES du CVU de l'UL du 22 juin 2022
---	--

4. Désignation de 4 membres élus

sont candidats :

Stéphanie DAP

Henry VAHABI

Sandrine DELACOTE

Anne LAPLACE-CHASSARD

Vote : unanimité

5. Modification de la composition sport

Ajout de la DIFOR dans le comité sport pour anticiper les discussions à venir sur la mise en place d'une UE sport en faveur des ESHN (étudiant, sportif de haut niveau)

Vote : unanimité (20 votes pour)

6. Modification de la composition du comité permanent du CVU

Composition théorique actuelle :

- 2 représentants des collèges enseignants et EC (collège A et B confondus)
- 2 représentants du collège Biatss
- 2 représentants du collège étudiants (avec 2 suppléants)
- 1 représentant de la DIFOR
- le directeur de la DVUC
- le VP étudiant
- le VP CVU

Proposition de la Président était de faire en sorte qu'il y ait un représentant de chaque liste élue : 9 listes électorales représentées au conseil (Pulsar, Espoir, Confiance, SNPTES, UNSA, Fedelor, UNEF, UNI, FSE)

Emanation du CVU qui se réunit en amont de chaque conseil, arrête l'ordre du jour

1er vote sur le changement de la composition théorique du comité

Vote : unanimité

6.1. Désignation des représentants des membres du comité permanent

Second vote sur la composition nominative du comité :

Candidats :

Pulsar : Isabelle GUYOT-BACHI

Espoir : Julien DUFOUR

Confiance : Paul MULLER

SNPTES : Anne LAPLACE-CHASSARD

UNSA : Isabelle CLEMENT

Fedelor : Chloé GENTY et Clara LIBER

UNEF : vacant

UNI : Charlotte MUESER et Olivia Jeanber

FSE: vacant

Vote : unanimité

7. Désignation des représentants des personnels du conseil au bureau du Sénat académique de l'UL

Sénat = 111 membres , élus directs et élus des CS, CF et CVU

le bureau du Sénat sera amené à se réunir sur un rythme mensuel, comme les autres conseils centraux.

2 personnes au bureau du sénat sont issues du comité permanent du CVU :

Paul Muller : titulaire

Isabelle Clement : suppléante

Vote : unanimité

Présidente : il va y avoir en Sénat un débat sur la composition du bureau du sénat : instance de travail au long cours, études prospectives, aller voir ce qui se fait ailleurs

8. Reconduction de la convention de cautionnement CROUS/UL pour les étudiants internationaux

Garantie plafonnée à 3 mois de loyers par la composante, ne couvre pas les éventuels frais de dégradations, frais de procédure. L'UL prend l'engagement d'exécuter l'engagement du locataire s'il ne le fait pas (CROUS prévient l'UL quand impayé depuis 2 mois.

Incidents de paiement rares : 1 à 3 sur 126 à 505 cautionnements par an. Risque financier faible

Vote : unanimité

9. Modification des régimes spéciaux d'études : étudiants sportifs de haut niveau

Compte tenu des compétences acquises par la pratique du sport de haut niveau, il convient de les valoriser. En effet, l'étudiant.e

ESHN est capable de :

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Travailler en équipe, en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- S'autoévaluer.
- Communiquer de façon claire et non ambiguë.
- Analyser, diagnostiquer, modéliser l'activité d'un pratiquant ou d'un groupe en mobilisant les concepts scientifiques et systémique de la performance.
- Planifier et programmer une performance.
- Avoir une expérience approfondie dans la pratique d'une activité sportive.
- Pratiquer la compétition.
- Programmer la préparation physique générale d'un sportif.
- Prendre du recul par rapport à une situation.

A ce titre, si sa formation propose une pratique sportive encadrée dans le cursus de formation, l'étudiant sportif de haut niveau

peut être dispensé de présence lors des séances et ~~déclaré en A.B.J.~~ Cependant, il doit obtenir tout de même une note afin de ne pas être pénalisé dans l'obtention de l'unité d'enseignement correspondante. La note sera attribuée par l'enseignant responsable du cursus SPORT. Il conviendra d'en fixer les modalités de la validation avec l'enseignant.

CF du 5 juillet 2022 et CA du 11 juillet 2022

Vote : unanimité

10. Questions diverses

RAS

11. Accueil à l'EBMK et présentation de saison

Vos élus : Antoine Bonnefoy – Stéphanie Dap – Anne Laplace-Chassard

5	Compte rendu syndical par le SNPTES du CVU de l'UL du 22 juin 2022
---	--